



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**dIAlogues**

Explorer les liens entre IA,  
conditions de travail et dialogues

# dIAlogues

Une action collective  
inter-entreprises pour  
explorer les liens entre  
« IA, conditions de travail  
et dialogues »

**Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**

**Date de lancement : 31 mars 2026**

**Date de clôture : 25 mai 2026**



Financé par  
l'Union européenne

**anact**

— agence nationale  
pour l'amélioration  
des conditions de travail

**aract**

Grand Est

  
MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
du Grand Est

La Région  
**Grand Est**

# 1. Contexte et intentions de l'AMI

La diffusion rapide des technologies numériques en général et des systèmes d'IA en particulier transforme l'organisation du travail, les métiers, les conditions de travail et les relations professionnelles.

Ces transformations produisent des effets contrastés : gains potentiels de performance et de qualité du travail, mais aussi risques organisationnels, sociaux et professionnels lorsqu'elles sont peu discutées ou peu outillées.

Un récent rapport<sup>1</sup> de l'Anact montre que les projets d'IA réussissent mieux lorsqu'ils sont construits avec les salariés, et non uniquement décidés au niveau technique.

Il met également en évidence que lorsque le dialogue social est engagé en amont, les projets sont plus efficaces, mieux acceptés et plus durables. À l'inverse, un déploiement sans discussion crée incompréhensions, résistances et risques de dégradation de la santé et de la performance globale des organisations.

C'est dans ce contexte que l'Aract Grand Est, avec le soutien de la Dreets Grand Est, du Conseil Régional et du Fonds Social Européen, lance un appel à manifestation afin de sélectionner **4 à 6 PME/PMI du Grand Est** pour participer à une action collective expérimentale inter-entreprises. L'action vise à explorer et mieux caractériser les liens entre :

- déploiement de Systèmes d'IA,
- dialogues social, professionnel et technique,
- conditions de travail et performance durable.

## 2. Ambition de l'action collective

L'action collective vise à :

1. **Explorer** les liens entre **déploiement de l'IA, dialogues et conditions de travail**.
2. **Outiller** les entreprises pour anticiper et accompagner les transformations.
3. **Expérimenter** des modalités de dialogue associant : représentants de la direction, représentants du personnel, acteurs techniques (DSI, responsables SI, innovation, méthodes...).
4. Produire une **capitalisation collective inter-entreprises**.
5. Élaborer un **livrable diffusable** au plus grand nombre.

Par l'alternance de temps individuels et collectifs, elle permettra à des entreprises volontaires de :

- mieux comprendre **comment les technologies et les systèmes d'IA sont intégrés** dans leur organisation,
- explorer **la prise en compte du travail réel et de l'expérience des travailleurs** dans ces projets,
- expérimenter et articuler les **trois formes de dialogue** portées par l'Anact : dialogue social, dialogue professionnel, dialogue technique.

---

<sup>1</sup> « Le développement du dialogue social technologique en France », Rapport de capitalisation, Anact -Nov. 2025

### 3. À qui s'adresse l'AMI ?

Nous recherchons 4 à 6 Entreprises du **Grand Est** :

- PME/PMI et ETI (moins de 250 ETP) du secteur privé en priorité. *Une structure publique pourrait participer sous conditions (cf. paragraphe 9, page 5),*
- engagées ou en questionnement sur des projets d'IA (existants, en cours ou à venir),
- souhaitant disposer d'un espace sécurisé pour **prendre du recul**, apprendre et expérimenter collectivement de nouvelles manières de conduire ces projets.

### 4. Composition attendue des équipes participantes

Chaque structure - de droit privé ou public - candidate est invitée à participer aux travaux avec **un binôme paritaire** :

- dirigeant-e ou représentant-e de la direction,
- représentant-e du personnel.

Elle pourra également – et idéalement - participer en **trinôme en y associant** des compétences techniques, comme par exemple le ou la :

- Directrice-eur des Systèmes d'Informations (DSI)
- responsable SI, responsable numérique / chef-fe de projet
- responsable innovation / méthodes / transformation,...

L'objectif final étant de croiser les points de vue **stratégiques, techniques et du travail réel** et d'articuler :

- dialogue social,
- dialogue professionnel,
- dialogue technique.

### 5. Principes et démarche de l'action collective

L'action prend la forme d'une ACIA, format proposé et éprouvé par l'Anact et l'Aract Grand Est depuis quelques années. Elle repose sur les grands principes suivants :

- **Action** : partir des situations réelles de travail et des projets concrets des entreprises ;
- **Collective** : réunir 4 à 6 entreprises pour favoriser les échanges et les apprentissages croisés ;
- **Innovante** : mobiliser des méthodes participatives et des outils Anact ;
- **Apprenante** : alterner apports, explorations terrain et capitalisation collective

Un-e chargé-e de mission de l'Aract Grand-Est accompagnera chacune des entreprises pour explorer leurs situations et structurer les apprentissages.

## 6. Nature de l'accompagnement proposé

Les participant-es seront formé-es et outillé-es pour :

- Analyser leurs projets IA à partir du **travail réel** ;
- Identifier les effets sur l'organisation, les métiers, les coopérations et les conditions de travail ;
- Structurer les dialogues autour de ces projets.

Outils mobilisés :

- La **boîte noire des transformations numériques**<sup>2</sup> (Anact – 10 questions sur la maîtrise des transformations numériques) ;
- Des méthodes d'analyse du travail et de conduite du dialogue ;
- Des temps d'échanges inter-entreprises.

## 7. Calendrier prévisionnel de l'action collective

L'action collective alternera deux types de modalités :

- a) **Des temps collectifs** qui prendront la forme de **3 journées collectives en présentiel** :
- **Temps 1** - Septembre 2026 : cadrage sur la thématique « IA, travail et dialogues », préparation des explorations terrain ;
  - **Temps 2** - 4<sup>ème</sup> trimestre 2026 : retour d'expériences, freins, leviers ;
  - **Temps 3** - 1<sup>er</sup> trimestre 2027 : capitalisation collective et enseignements

Avec pour objectif de produire collectivement un livrable de l'ACIA en 2027.

- b) **Des temps d'accompagnement individuels** :

Il s'agira de mener avec les trinômes et les acteurs de l'entreprise des travaux d'exploration en intersession, au sein de chaque entreprise participante avec l'appui d'un intervenant de l'Aract Grand Est.

Période cible : **septembre 2026 – septembre 2027**

## 8. Production attendue et valorisation

L'action collective vise à :

1. **Identifier** par des **retours d'expérience d'entreprises** participantes – témoignages - les effets des projets IA sur le travail réel et l'organisation du travail,
2. **documenter** les conditions d'un dialogue constructif autour de l'IA,
3. **produire des repères méthodologiques** sur les conditions de réussite et les points de vigilance pour les PME/PMI.
4. **contribuer à un livrable diffusable** aux acteurs du dialogue social et aux entreprises du territoire.

---

<sup>2</sup> <https://www.anact.fr/10-questions-sur-la-maitrise-des-transformations-numeriques>

## 9. Modalités de participation et engagements

L'action est financée sur fonds publics et sans reste à charge pour les entreprises participantes qui relèvent **du droit privé**.

**Une structure publique** pourra participer aux temps collectifs sans reste à charge. Néanmoins, notre action étant financée par des fonds publics, elle devra régler les frais liés aux accompagnements individuels.

En contrepartie, les structures retenues s'engagent à :

- désigner les participants (binôme paritaire + acteur technique),
- participer aux temps individuels et collectifs,
- faciliter l'accès aux situations de travail,
- contribuer aux travaux de capitalisation,
- autoriser l'exploitation anonymisée des enseignements et/ou témoigner avec leur accord préalable.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentant de l'Aract Grand Est, de la Dreets Grand-Est et du Conseil Régional Grand-Est, au regard des critères suivants :

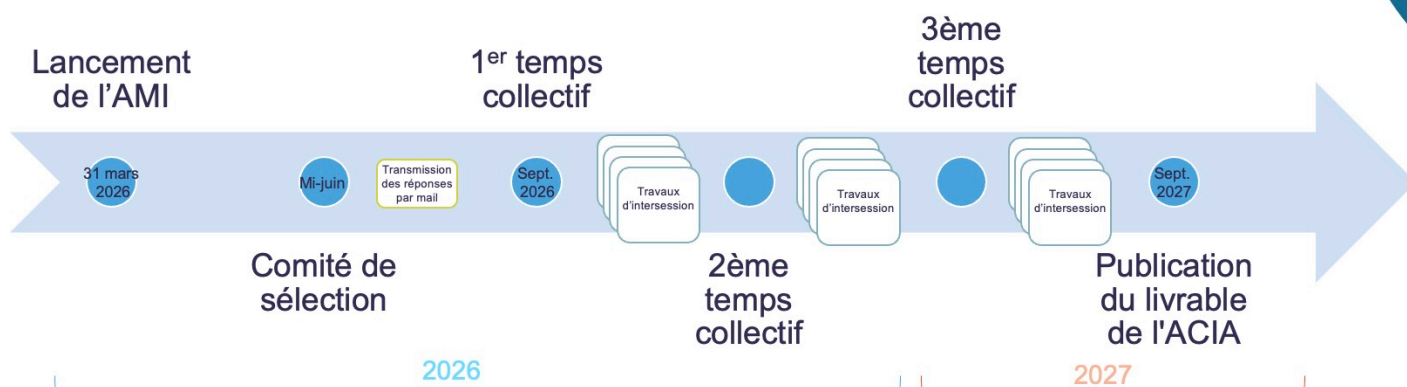
- la conformité de l'entreprise vis-à-vis de ses obligations sociales et fiscales,
- la motivation de l'entreprise,
- le degré d'engagement du trinôme composé de la direction, des représentants du personnel, et d'un professionnel des Systèmes d'information,
- la nature du projet du SIA,
- le potentiel d'apprentissage et de transférabilité,
- la diversité sectorielle et territoriale recherchée.

Des entretiens à réception des candidatures pourront être organisés si besoin pour analyser les dossiers.

## 10. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'AMI : mardi 31 mars 2026
- **Date limite de candidature : lundi 25 mai 2026**
- Comité de sélection : mi-juin 2026
- 1<sup>er</sup> temps collectif : jeudi 24 septembre 2026 (date prévisionnelle)
- Durée prévisionnelle : 12 mois

### Calendrier prévisionnel de l'ACIA : Action Collective Innovante (thème : IA et Dialogues) et Apprenante (explorer & apprendre)



Le dossier de candidature devra comprendre :

1. Présentation de l'entreprise,
2. Qualité des relations sociales,
3. Description du projet IA et état d'avancement,
4. Enjeux identifiés en matière d'organisation, d'impacts sur les conditions de travail,
5. Identification des participants pressentis,
6. Attentes vis-à-vis de l'accompagnement.

Les dossiers seront à renseigner via le formulaire en ligne en suivant ce lien :

[https://anact.sphinxonline.net/SurveyServer/s/aract-gest/AMI\\_dIA\\_loguesCandidature/questionnaire.htm](https://anact.sphinxonline.net/SurveyServer/s/aract-gest/AMI_dIA_loguesCandidature/questionnaire.htm)

Pour plus d'informations :

- Vos contacts Grégory Plançon (g.plancon@anact.fr) & Michaël Paquin (m.paquin@anact.fr)
- Une page web dédiée : <https://www.anact.fr/grand-est-accompagnement-entreprise-intelligence-artificielle>



## CONTACTS

Michaël PAQUIN et Grégory PLANÇON

Chargés de mission

[m.paquin@anact.fr](mailto:m.paquin@anact.fr)

[g.plancon@anact.fr](mailto:g.plancon@anact.fr)



Financé par  
l'Union européenne

